

ÉLECTIONS MUNICIPALES

La date de dépôt des listes reportée

Conséquence attendue de l'épidémie de coronavirus, le gouvernement a annoncé le report du second tour des élections municipales. Le scrutin qui devait initialement se tenir le 22 mars, aura selon toute probabilité, lieu le 21 juin. Date retenue a priori, mais qui dépendra *in fine* d'un rapport du conseil scientifique créé pour la gestion de la crise sanitaire liée au coronavirus, et qui dira au mois de mai si, sur le plan sanitaire, il est possible d'organiser le scrutin en juin.

En attendant, le gouvernement a préparé un projet de loi pour organiser le report du second tour, mais aussi pour sanctuariser les résultats du 1^{er} tour du 15 mars. Autrement dit, les équipes élues dès le 1^{er} tour voient leur élection



Le premier tour des élections municipales a eu lieu dimanche 15 mars. (photo FRED HASLIN)

confirmée, tout comme les résultats des listes qualifiées pour le second tour. Les maires actuels joueront donc les prolongations. Ils sont chargés d'expédier les affaires courantes. Les conseillers municipi-

paux élus au premier tour des élections municipales dimanche 15 mars pourront, à titre dérogatoire des mesures de confinement contre le coronavirus, se réunir en fin de semaine pour élire leur maire, mais «à huis clos» et en respectant les mesures barrières.

Dans l'immédiat, la date de ce mardi 17 mars retenue pour le dépôt des listes en vue du second tour a été annulée.

Les préfetures confirment qu'une nouvelle date sera fixée au moment où sera connue celle du second tour. Le petit flou qui a régné l'espace de quelques heures aura quand même amené des candidats à venir déposer, par précaution, leur liste pour le second tour. Par les temps qui courent, on ne sait jamais. ■ P.H.F.